DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

M 10

D) 2

9 9

19 19

图

1/2

8 8

23

腦

刻 湖

M 18

2 (d)

13 13

8

鄭 瀬

圝

188

9 9

溜 周

18

100

經 調

8 9

....

図 園

瓣

BH 88

岡 周

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE : 15 avenue Emile zola 74100 ANNEMASSE

OBJET:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

PROCEDURE DE **CONSULTATION DE** L'ETAT ET REPUBLIQUE DU CANTON DE GENEVE **RELATIVE A** L'AVANT-PROJET DE LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE **POPULAIRE 163** « POUR UN PILOTAGE **DEMOCRATIQUE DE** L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE -REPRENONS EN MAIN **NOTRE AEROPORT »** MODIFIANT LA LOI **SUR L'AEROPORT**

Séance du 25 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre, à dix-sept heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps au Centre de convention sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 18 septembre 2020 Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET Membres présents :

N° BU2020-11

INTERNATIONAL DE

GENEVE

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués titulaires

M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Benjamin VIBERT

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN -

Mme Chrystelle BEURRIER - M. Pierre-Jean CRASTES -

en Exercice : 16 Nombre de délégués <u>Délégués représentés</u>:

Obside de la PANNE IONE

Présents : 12 Pouvoirs : 1 M. Christophe ARMINJON, donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER

Délégués excusés :

Mme Catherine BRUN - M. Christophe ARMINJON - M. Philippe MONET - Mme Nadine PERINET

PROCEDURE DE CONSULTATION DE L'ETAT ET REPUBLIQUE DU CANTON DE GENEVE RELATIVE A L'AVANT-PROJET DE LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POPULAÏRE 163 « POUR UN PILOTAGE DEMOCRATIQUE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE – REPRENONS EN MAIN NOTRE AEROPORT » MODIFIANT LA LOI SUR L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE

Considérant la délibération n° CS2017-70 relative à l'enquête publique portant sur le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de l'aéroport international de Genève ;

Considérant la délibération n° BU2019-11 relative à l'enquête publique sur la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève ;

Considérant la délibération n° CS2019-38 demandant l'association du Pôle métropolitain du Genevois français aux instances de gouvernance concernant le développement de l'aéroport ;

Considérant le Courrier de l'Etat et République du Canton de Genève du 3 août 2020 relatif à la procédure de consultation de l'avant-projet de loi de mise en œuvre de l'initiative populaire 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport international de Genève – Reprenons en main notre aéroport » modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève ;

Le Pôle métropolitain du Genevois français remercie la République et canton de l'Etat de Genève de l'associer à la consultation relative à l'avant-projet de loi de mise en œuvre de l'initiative populaire 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport international de Genève — Reprenons en main notre aéroport » modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève, témoignant ainsi de la volonté d'une coopération renforcée sur les sujets liés à l'infrastructure aéroportuaire.

Concernant la mise en place d'une Convention d'objectifs entre le Conseil d'Etat et l'Aéroport International de Genève (AIG), le Pôle métropolitain du Genevois français souligne la volonté du Conseil d'Etat de renforcer le poids de cette Convention d'objectifs par son inscription dans la loi, afin de renforcer sa portée. La République et canton de Genève devra, à l'avenir, garantir que la protection de l'environnement, la diminution des nuisances et l'aménagement durable du territoire soient pleinement intégrés dans la pesée des intérêts.

Au regard de l'institutionnalisation de la Commission Consultative pour la Lutte contre les Nuisances dues au Trafic Aérien (CCLNTA) proposée par l'avant-projet de loi, il parait indispensable d'associer la CCLNTA à la préparation et au suivi de cette Convention d'objectifs. Le Pôle métropolitain propose donc qu'une disposition en ce sens soit introduite dans l'avant-projet de loi.

Concernant le fonctionnement, les objectifs et les travaux de la CCLNTA, le Pôle métropolitain du Genevois français souscrit à la volonté de clarifier le fonctionnement et les objectifs de la CCLNTA et sa volonté d'intégrer plus largement les acteurs concernés par le fonctionnement de la plateforme aéroportuaire. Il conviendra toutefois que le rythme des réunions de la CCLNTA soit précisé dans l'avant-projet de loi modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève. Le Pôle métropolitain du Genevois français sera également attentif aux conditions d'information et de diffusion publique des travaux de la CCLNTA pour garantir la transparence et la publicité des travaux de la commission.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler la demande d'intégration d'un représentant du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'Administration de l'Aéroport International de Genève.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable à l'avant-projet de loi de mise en œuvre de l'initiative populaire 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport international de Genève – Reprenons en main notre aéroport » modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève;
- DEMANDE l'intégration des compléments proposés par le Pôle métropolitain du Genevois français à l'avant-projet de loi;
- RAPPELE la demande d'intégration du Pôle métropolitain au sein du Conseil d'Administration de l'Aéroport International de Genève dans une logique de partenariat et au regard de l'importance de l'Aéroport pour l'aménagement du territoire du Grand Genève
- AUTORISE Monsieur le Président à transmettre la présente délibération au Conseil d'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le $\mathfrak{O}\mathcal{L}_{\mathbb{Q}}(\mathcal{U})$

Publié ou notifié le 021401 Lo

目 間

倒圖

88

F81

13

圝 8 唇 10 100 闔 13 100 100 2 闕 溺 **3** ×9 133 8 M

13 13

图 捌



